



## TAXE MAIRIE - DROIT A LA TELEVISION

Par **paulineb35**, le **04/10/2013** à **15:17**

Bonjour,

Hier, mon conjoint et moi-même nous sommes faits couper la télé par la mairie de notre commune.

Bien que nous payons la redevance télé dans notre taxe d'habitation (qui est déjà bien assez exorbitante), la mairie exige, pour nous remettre et pour conserver le droit à l'accès TNT, que nous payons 4 € par mois avec un forfait installation de 36 €uros.

Je trouve ça à la limite du légal...

Ainsi, j'aimerais savoir si la mairie a le droit de nous faire payer une cotisation en plus pour avoir la télévision chez nous.

Dans l'attente de vos réponses et avec mes remerciements,

Cordialement,

Par **amajuris**, le **04/10/2013** à **15:32**

bjr,  
que vient la mairie dans vos problèmes de télévision ?  
êtes-vous locataire de la marie ?  
cdt

Par **paulineb35**, le **04/10/2013** à **16:01**

Bonjour,

Non nous sommes propriétaires.

La commune fait payer une taxe a l'ensemble de ses habitants pour avoir la télé...

Cdlt,

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **19:52**

Bonjour,

Par quel moyen recevez-vous la télévision ?

Le câble ? Si c'est le cas, il est normal qu'il y ait un abonnement à payer.